

Compte-rendu du

Bureau communautaire élargi du 28 juin 2022 à 18 h à Marciac **Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers** **(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Membres avec voix délibérative : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ; Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités

Membres associés : Marie-Martine Adler, Président déléguée de la Commission Finances ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires-Enfance jeunesse ; Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie-Agriculture-Développement ; Patrick Fitan, Président délégué de la Commission Culture-Tourisme ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement-Environnement ; Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux

Membres excusés : Sylvie THEYE, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme-Aménagement-Numérique ;

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 05 en remerciant de leur présence les membres présents. Après avoir désigné le secrétaire de séance, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et engage les débats.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. **Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 11 mai 2022**
2. **Offres de prêt pour la réalisation des travaux de rénovation des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance et pour la rénovation partielle de l'école maternelle de Plaisance**
3. **Commission Assainissement-Environnement – réunion du 17 juin 2022**
4. **Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers – réunion du 21 juin 2022**
5. **Commission Enfance-Jeunesse – réunion du 28 juin 2022**
6. **Commission Culture-Tourisme – réunion du 28 juin 2022**
7. **Séminaire des élus : le 15 septembre 2022 – Proposition d'organisation**
8. **Projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 5 juillet 2022**
9. **Questions diverses**

1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi aux membres de la Commission des Finances du 11 mai 2022

Les membres du Bureau communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 mai 2022, transmis en amont.

Ce moment est l'occasion de rappeler qu'aucune des pistes d'économie, suggérées par les membres du Bureau communautaire, n'a été écartée par Monsieur Guilhaumon. Le transfert des missions du CIAS aux associations d'aide à domicile, la hausse de la fiscalité, l'augmentation des tarifs des prestations réalisées par la Communauté de communes doivent faire l'objet d'une étude par les conseillers communautaires.

Ces thèmes de réflexion seront abordés lors du séminaire des élus dont l'organisation est proposée en septembre 2022.

D'ici là, Monsieur Guilhaumon réitère sa demande de voir travailler, ensemble, Monsieur Castet et Monsieur Payssé sur la question du devenir du CIAS, afin qu'ils puissent faire des propositions d'évolution lors du séminaire.

2. Offres de prêt pour la réalisation des travaux de rénovation des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance et pour la rénovation partielle de l'école maternelle de Plaisance

- La communauté de communes a sollicité un certain nombre d'établissements bancaires pour souscrire un contrat de prêt relais à hauteur de 300 000 €. Les éléments de comparaison des offres ont été transmis avec le dossier de séance.

A noter :

La négociation du prêt :

- 1^{ère} sollicitation des établissements bancaires en février. Ils avaient tous répondu rapidement à cette époque : crédit mutuel, la banque postale, la caisse d'épargne Midi-Pyrénées.
- 2^{ème} sollicitation en mai :
 - Le crédit mutuel a actualisé sa proposition. Le taux passe de 0,44 % à 0,99 % (300 000 € sur 2 ans). L'offre est valide jusqu'au 31 mai 2022.
Une pré-validation a été possible avant cette date pour « bloquer » le taux qui risquait de changer au 1^{er} juin.
Cette pré-validation n'engage pas la Collectivité, si le conseil communautaire ne valide pas l'offre.
 - La caisse d'épargne ne répondra pas. Le conseiller de la CCBVG ne peut pas proposer un taux inférieur au taux de l'usure, soit inférieur à 1,37 % à la mi-mai.
 - La Banque postale n'étudiera la demande de la CCBVG que sur la base des notifications définitives d'attribution des subventions.
 - Le crédit agricole a fait une proposition à 1,72 % au mieux (300 000 € sur 2 ans)

Les travaux du multi-accueil et de l'école maternelle de Plaisance :

- Monsieur Guilhaumon précise qu'à l'ouverture des plis, reçus dans le cadre de la procédure de marché public lancée pour la réalisation des travaux de l'école maternelle de Plaisance, un écart important a été constaté entre l'estimatif financier réalisé à l'automne 2021 et la réalité du coût des prestations constaté à ce jour. Ce projet estimé à 75 000 €, pour sa première tranche, pourrait coûter plus de 100 000 €. Des négociations sont en cours avec les entreprises candidates. De même, la CAF est sollicitée pour identifier les sources de financement possibles.
- S'agissant du multi-accueil, le maître d'œuvre a réalisé une première épure. Là encore, l'estimatif est bien inférieur au chiffrage actualisé pour tenir compte des prix du marché constatés actuellement.

Sur la base des informations communiquées en séance et après échanges, les membres du Bureau émettent, à l'unanimité, un avis favorable sur l'offre de prêt formulée par le Crédit Mutuel. Cette proposition sera soumise à la validation du Conseil communautaire, le 5/07/2022.

- Le projet de convention de mise à disposition de l'immeuble Lagnoux, communiqué avec le dossier de séance, est modifié en accord avec les membres du Bureau, sur proposition de Monsieur Fitan de la manière suivante :
L'article 1 – désignation / paragraphe 2 : ajout de la mention

« Considérant que la mise à disposition du seul rez-de-chaussée de l'immeuble prive la commune de tout accès au 1^{er} étage et de son droit d'en jouir ou de l'utiliser librement pour quelque utilisation que ce soit, les deux parties sont invitées à se rencontrer pour discuter d'une participation financière de la Communauté de communes - qui reste à déterminer par un fonds de concours par exemple - lorsque la commune envisagera de valoriser le 1^{er} étage à des fins de location par la pose d'un escalier extérieur. »

S'agissant de cette mise à disposition, Monsieur Guilhaumon propose que le coût de la fourniture et de la pose de l'escalier extérieur soit pris en charge, à part égale par la commune de Plaisance-du-Gers et la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Le projet de convention de mise à disposition des locaux de l'immeuble Lagnoux et la proposition concernant l'escalier extérieur sont, à l'unanimité, approuvés par les membres du Bureau.

3. Commission Assainissement-Environnement - réunion du 17 juin 2022

Monsieur Guilhaumon, en préambule, indique que la fusion, au sein du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, de la Commission Assainissement-Environnement n'est pas à l'ordre du jour. La Commission travaille sur la thématique de l'Environnement ; thématique dont l'importance majeure prend toute sa mesure avec le travail d'élaboration du PCAET, engagé au niveau du PETR.

Le relevé de conclusions de la Commission Assainissement-Environnement du 17 juin 2022, joint en annexe du présent compte-rendu, est exposé en séance.

4. Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers – Réunion du 21 juin 2022

Le compte-rendu du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Ger, du 21 juin 2022, est joint en annexe du présent compte-rendu.

5. Commission Enfance-Jeunesse – réunion du 28 juin 2022

Une information est faite en séance sur l'ordre du jour et les conclusions de cette réunion qui s'est tenue l'après-midi même.

Le relevé de conclusions de la Commission Enfance-Jeunesse du 28 juin 2022 est joint en annexe du présent compte-rendu.

6. Commission Culture-Tourisme - réunion du 28 juin 2022 :

Une information est faite en séance sur l'ordre du jour et les conclusions de cette réunion qui s'est tenue l'après-midi même.

Le relevé de conclusions de la Commission Culture-Tourisme du 28 juin 2022 est joint en annexe du présent compte-rendu.

7. Séminaire des élus : le 15 septembre 2022

Le 15 septembre est la date proposée pour organiser le séminaire des élus, annoncé en conseil communautaire le 8 juin dernier.

Après échange, il est convenu que les membres du Bureau élargi seront sollicités afin d'indiquer leurs disponibilités à partir de la mi-septembre ; l'idée étant de convenir d'une date qui permette au plus grand nombre d'entre eux d'être présents.

Les premiers pistes d'organisation, retenues sont :

- Objectifs de la rencontre :
 - o S'interroger sur la place et le rôle de la Collectivité, confrontée à des évolutions réglementaires majeures pour répondre aux préoccupations de la population et intégrer les enjeux de demain sachant qu'ils auront un impact durable sur son fonctionnement
 - o Optimiser l'utilisation des moyens financiers de la collectivité
 - o Identifier des sources de recettes complémentaires
- Durée de la rencontre : demi-journée, en matinée
- Organisation d'un temps de convivialité en fin de séminaire.

8. Projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 5 juillet 2022

Le projet d'ordre du jour comporte les points suivants :

- DM SPANC
- Souscription d'un prêt relais pour la réalisation des projets de rénovation partielle de l'école maternelle de Plaisance et la rénovation de nouveaux locaux pour le multi-accueil à Plaisance

- Préparation du passage à la nomenclature comptable M57 : Mise à la réforme de biens et restitutions de biens dans le patrimoine des communes de Galiax, Ladevèze-Rivière, Tasque, Tillac et Troncens l'issue de leur mise à disposition au bénéfice de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
- Convention de mise à disposition de l'immeuble Lagnoux – projet en annexe 2
- Renouvellement de la demande de classement en commune touristique formulée par l'EPCI pour Marciac et Plaisance
- Modification des modalités de paiement de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif – PFAC
- Modification du règlement intérieur des piscines intercommunales afin d'autoriser le port du shorty
- Consultation du Conseil communautaire sur la demande d'adhésion de la commune de Flamarens au Syndicat mixte des trois vallées
- Convention EPFO
- Questions diverses :
Réforme de la publicité des actes des collectivités locales

Cette présentation n'amène aucune remarque.

9. Questions diverses

- Ouverture des piscines en septembre

Lors du conseil d'école de l'élémentaire de Marciac, les parents d'élèves ont demandé si les piscines intercommunales resteraient ouvertes en septembre.

Compte tenu des frais que cette ouverture engendrerait, cette demande n'est pas prise en compte.

- Devenir du Café ZIK

Monsieur Guilhaumon informe les membres du Bureau élargi que le Café ZIK a été quasiment remis en état par son dernier occupant. Une première proposition d'achat a été formulée par un particulier qui souhaite y implanter un projet de restauration spécifique (traiteur, séminaire, banquet...). Le dossier n'est pas assez avancé pour pouvoir donner plus d'information à ce stade.

Il est réaffirmé la volonté communautaire de préserver la caractéristique d'origine de ce bâtiment, à savoir qu'il s'agit d'un bien d'utilité publique.

L'objectif est de concrétiser la vente du Café ZIK en 2023.

La séance est levée à 19 h 15

Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

